

Enlèvement du personnel de Nord Edition

Célestin Embinga contraint à la démission par la junte

Par DE

C'est par un communiqué laconique du responsable du département de l'Intérieur de la junte, Lambert-Noël Matha, publié mercredi 9 novembre 2016, que l'annonce de la démission « formelle » de Célestin Embinga en sa qualité de directeur général de la documentation et de l'immigration (ex-Cedoc) a été rendue publique. Le tortionnaire de Raïssa Oyasseko, Myjola Nkene et Annick Mengue, trois jeunes femmes de l'équipe Nord Edition Sarl, a été

opéré dans les salles de tortures aménagées au sein de ces services. Jusqu'à mercredi dernier, cette pratique institutionnalisée, qui viole pourtant depuis toujours « les lois et règlements applicables aux procédures judiciaires... », n'avait jamais fait tomber aucun commandant des unités qui en ont la pratique. L'évolution du traitement de l'affaire Nord Edition est donc plutôt liée à la pression nationale et internationale sur la junte, face à une telle barbarie exercée sur de jeunes femmes. Mais non pas, comme veut le faire croire

MINISTRE DE L'INTERIEUR DE LA SECURITE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUES CHARGE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CABINET DU MINISTRE



COMMUNICATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Le jeudi 3 novembre 2016 dans la matinée, le Ministre de l'Intérieur a eu connaissance de l'interpellation par des éléments de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), au siège du groupe de presse « Nord Edition », de 14 personnes qui ont été gardées à vue et auditionnées.

Sur les 14 personnes interpellées dont certaines, n'ayant aucun lien avec les organes de presse Echo du Nord et Faits Divers, 13 ont été libérées le 4 novembre 2016.

lement diligentée par son collègue de l'Intérieur. Il aurait au minimum renvoyé les journalistes aux conclusions de celle-ci.

La démission du seul Célestin Embinga de suffit pas. D'autres têtes doivent tomber au-dessus et en-dessous de lui. Sans présager des décisions que la justice devra prendre contre les auteurs de ces crimes, lorsqu'elle sera saisie de ce dossier dans les tout prochains jours.

L'acte posé ne peut pas être « une initiative unilatérale de la DGDI... », comme veut le faire croire la junte dans son communiqué. Si l'officier supé-

pénal. Tous ceux qui lui ont donné le feu vert et cette assurance d'impunité, doivent également payer. Célestin Embinga avait à sa charge un service de renseignement de la République gabonaise. Il ne pouvait ignorer qu'en s'en prenant à deux organes de presse, il mettrait la junte face à une série de condamnations nationales et internationales. Avec inévitablement la possibilité pour lui de perdre son juteux poste. S'il a tout de même décidé de mettre le processus en marche, c'est

contraint à la démission parce que l'enquête administrative diligentée par Lambert-Noël Matha, suite à l'enlèvement et séquestration opérés dans les locaux de Nord Edition le jeudi 3 novembre dernier sur instruction du patron de l'ex-Cedoc, a fait ressortir « ...des violations manifestes des lois et règlements applicables aux procédures judiciaires et aux libertés fondamentales... », selon les termes de ce communiqué.

Cette décision est avant tout une victoire du droit. Cela n'a été possible que grâce à l'élan de solidarité nationale et internationale qui a mis la junte sous pression. Car Lambert-Noël Matha, qui a fait toute sa carrière à un très haut niveau au ministère de l'Intérieur, sait depuis longtemps que tous les services de police judiciaire du Gabon usent et abusent de la torture comme mode d'investigation. L'usage de l'épreuve du « pont » par les OPJ du Gabon est un « exercice courant et systématique »

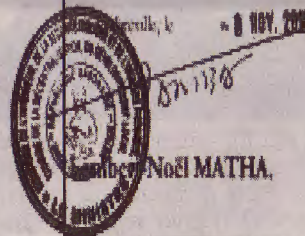
la junte, à une quelconque conversion de leur part au respect « des lois et règlements applicables aux procédures judiciaires ». Dans ce sens, les propos d'Alain Claude Bilié by Nze, le responsable de la communication de la junte, le 5 novembre 2016 sur la première chaîne de télévision gabonaise, réitérés sur la chaîne de télévision internationale « TV5 Monde », affirmant qu'« aucune loi n'a été violée », prouvent que la junte considérait que ce que venait de faire Célestin Embinga était parfaitement régulier et entrainé dans les méthodes approuvées par la présidence de la République. C'est elle qui exerce une tutelle directe sur la DGDI. A moins d'évoquer un dysfonctionnement du gouvernement de la junte, Alain Claude Bilié by Nzé n'aurait pas pu tenir de tels propos qui engagent tout le gouvernement, si dans le même temps « une enquête administrative à effet de cerner les contours d'une telle action... » était réel-

Cette initiative unilatérale de la DGDI qui a également suscité beaucoup d'interrogations dans l'opinion a amené le Ministre de l'Intérieur à commettre une enquête administrative à l'effet de cerner les contours d'une telle action opérée par cette entité des Forces de Police Nationale.

Des résultats de cette enquête, il ressort des violations manifestes des lois et règlements applicables aux procédures judiciaires et aux libertés fondamentales; toutes choses ayant amené le Ministre de l'Intérieur à ordonner la libération immédiate de la Rédactrice en Chef Adjointe de l'hebdomadaire « Echo du Nord ».

Tirant les conséquences de cette voie de fait, et pour préserver les services placés jusqu'ici sous sa direction, de tout discrédit préjudiciable à ses missions, le Directeur Général de la Documentation et de l'Immigration a renoncé à ses fonctions en posant formellement sa démission.

Le Ministre de l'Intérieur en a pris acte.



rieur, qui se savait en disgrâce depuis longtemps, a pu opérer, c'est tout simplement parce qu'il avait la certitude et la garantie qu'il ne lui arrivera rien. C'est sans doute pourquoi, sans que cela soit nécessaire ni même une coutume de la maison, assurent nos sources, l'homme s'est personnellement impliqué à toutes les étapes de cette mission. Il est venu superviser personnellement le rapt des agents de Nord Edition au quartier Sotéga, assis dans sa Toyota VX de couleur blanche. Tout comme il est apparu à plusieurs reprises durant les séances de torture dans les locaux de la DGDI, pour rappeler avec arrogance, au personnel de Nord Edition, qu'on ne s'en prend pas à lui sans conséquence. « Tous ceux qui l'ont fait ont toujours payé », leur avait-il lancé à de nombreuses reprises. Ceci prouve à suffisance qu'il avait l'assurance que son acte ignoble restera impuni, aussi bien sur le plan administratif que

parce qu'il était sûr qu'un tel scénario ne pouvait pas se passer. Il a dû, semble-t-il, « obtenir le feu vert de la présidence de la République ». Un agent ayant participé à cette mission n'a pas dit autre chose à une de leur victime. Pointant son canon sur la tempe de celle-ci, le policier a expressément indiqué qu'il pouvait la tuer sans conséquence, car « le président de la République sait que vous êtes là ». Sous-entendu, le président de la République a donné son blanc-seing pour cette opération.

Célestin Embinga est tombé pieds et poings liés dans le piège tendu par BOA. Ce dernier songeait à le virer depuis longtemps sans en avoir le courage. Il l'a poussé à la faute pour pouvoir dire par la suite « aux gens d'Okondja » qu'il ne pouvait pas faire autrement. Du grand art en matière de cynisme.